

**Décision n°2021 – *M* du Directoire
du – 4 MAI 2021
relative à une émission d'obligations dans le cadre du Programme EMTN**

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 modifiée relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 modifié relatif à la Société du Grand Paris (le "**Décret**"),

Vu la délibération n°CS 2021-01 du 19 janvier 2021 relative au recours à l'emprunt (la "**Délibération du Conseil de Surveillance**"),

Vu la décision n°D-2018-14 du Directoire du 6 juillet 2018 relative à la mise en place d'un programme d'émissions obligataires (EMTN) (le "**Programme EMTN**"),

Vu la décision n°D-2019-01 du Directoire du 07 janvier 2019 relative au cadre de gestion de la dette, du financement et de la trésorerie,

Vu les décisions n°D-2020-11 du Directoire du 6 juillet 2020 et n°D-2021-10 du Directoire du 14 avril 2021 relatives à la mise à jour du programme d'émissions obligataires (EMTN),

Après avoir constaté que la présente décision est prise conformément aux règles de quorum prévues à l'article 16 du Décret,

Article 1^{er} :

Le Directoire décide, à l'unanimité de ses membres présents, dans le cadre du Programme EMTN de la Société du Grand Paris et au regard notamment du plafond de recours à l'emprunt à plus d'un an fixé et du plafond d'encours du programme d'émissions obligataires (EMTN) fixés par la Délibération du Conseil de Surveillance, de procéder à une émission d'obligations (les "**Obligations**") dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

- Montant nominal total de l'émission : 2.000.000.000 euros
- Date d'Emission et de Règlement : 10 mai 2021
- Taux d'Intérêt : 0,875% l'an
- Dates de paiement des intérêts : le 10 mai de chaque année, et pour la première fois le 10 mai 2022
- Prix de l'émission : 98,514%
- Echéance : 10 mai 2046
- Remboursement : au pair, à l'échéance
- Remboursement anticipé : pour raisons fiscales ; au gré de l'émetteur si au moins 80% de la souche a déjà été remboursé
- Cotation : Euronext Paris

SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS

Immeuble « Le Moods »,
2, Mail de la Petite Espagne,
93200 SAINT-DENIS,
Siret : 525 046 017 00030

- Valeur nominale par coupure : 100.000 euros
- Forme des obligations : Dématérialisées au porteur
- Chefs de file : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Deutsche Bank Aktiengesellschaft, Goldman Sachs Bank Europe SE, HSBC Continental Europe, Natixis et Nomura International plc
- Droit applicable : Droit français
- Tribunaux compétents : Paris

Article 2 :

Le Directoire autorise, à l'unanimité de ses membres présents, le Président du Directoire à signer la documentation de l'émission des Obligations, composée notamment de conditions définitives et de toute lettres de confirmation ou d'un contrat de prise ferme, selon le cas, ainsi que tout autre document qui serait nécessaire à la réalisation de l'émission des Obligations, étant rappelé que le Président du Directoire peut déléguer sa signature en application de l'article 18 du Décret.

Article 3 :

Le Président du Directoire rendra compte au Directoire de l'exécution de la présente décision.


Fait à Saint-Denis, le 4 avril 2021

Bernard Cathelain



Membre du Directoire

Jean- François Monteils



Président du Directoire

Frédéric Brédillot



Membre du Directoire